



SCoT des Hautes Falaises Synthèse de l'atelier du 17 décembre

ATELIER 2 : URBANISME

Principales remarques émises lors de l'atelier du 17 décembre permettant de compléter, de confirmer ou d'infirmer les pistes de travail

3- Quelle articulation entre urbanisme, cadre de vie et environnement ?

Pistes de travail

1. Intégrer la qualité paysagère et architecturale aux nouvelles constructions... en tenant compte des éléments identitaires caractéristiques du cadre de vie

- Entre préservation et invention de nouvelles formes :
 - L'obtention d'un permis de construire doit-elle être subordonnée au type de haies plantées :
 - Comment éviter la multiplication des haies de thuya et favoriser le développer de haies d'espèces locales ?
 - Peut-on interdire la banalisation des haies autour des maisons individuelles et les remplacer par des hêtraies ?
 - Préserver le rôle majeur du hêtre dans le paysage
 - Veiller à la qualité architecturale des constructions

- Quel lien entre la densification de l'habitat, la reconquête des friches industrielles et l'urbanisme
 - Quelles restructurations et intégration paysagère des friches industrielles ?
 - Quelle rénovation de l'habitat ancien prévoir face à la demande de logement et l'étalement des zones d'habitat ?

- Quelle stratégie paysagère adopter :
 - Dégager des zones à enjeux (enjeux différents selon les entrées ou les perspectives de développement)
 - établir une carte des unités paysagères
 - quel paysagement des franges urbaines et des lisières du Pays, surtout au niveau des entrées de villes et du Pays
 - requalification paysagère des espaces en évolution rapide
 - quelle articulation prévoir avec les PLU ?

- Intégrer les nouvelles constructions dans le paysage et éviter les maisons qui se ressemblent
 - quel coût supportable par rapport aux moyens de chacun ?
 - quel seuil acceptable de respect des normes environnementales et paysagères ?
 - peut-on interdire d'abattre les arbres ?
 - que fait-on des bâtiments agricoles qui ne servent plus ?
- LE LITTORAL
 - protection du patrimoine dont le littoral
 - quelle articulation avec la loi « littoral » ?
- LES CLOS MASURES : un élément identitaire fort à préserver
 - images identitaires traditionnelles
 - images identitaires plus modernes (ex. grand bâtiment à Fécamp)
 - préservation mais par quels moyens (coercitifs) ? et à quelle échelle (taille des parcelles bâti, lotissement) ?

2. Promouvoir et intégrer les énergies alternatives

- Développer de nouvelles sources d'énergie :
 - Favoriser le développement de l'énergie solaire
 - Quel potentiel de développement
 - pour une filière de bois d'énergie ?
 - le biogaz
 - le retraitement des déchets
- Intégrer le développement de nouvelles énergies dans le paysage :
 - où développer les nouvelles zones de production d'énergie ?
 - dimension active du paysage (rôle des haies et rôle des plantations (bois d'énergie, bois d'œuvre à développer ?)
 - attention à ne pas transformer et/ou dénaturer le paysage
 - quelle stratégie d'intégration paysagère des zones de production d'énergie alternative ?
 - attention aux panneaux solaires isolés
 - attention aux éoliennes isolées
 - intégration paysagère des maisons passives et des constructions en bois (où sont-elles acceptables et où peut-on considérer qu'elles sont intégrées ? quelles espèces de bois favoriser : celles des pays du Nord/renouvelables ou tropicaux/déforestation ?)

3. Prendre en compte les zones à risques et la gestion raisonnée de l'eau dans les documents d'urbanisme

- Comment gérer le risque lié aux marnières ? Quel principe de précautions adopter ?
- Comment gérer les problèmes de l'écoulement des eaux pluviales :
 - les espaces verts ont un rôle important à jouer
 - les espaces enherbés peuvent jouer un rôle de régulation des écoulements : comment gérer la protection des espaces enherbés face à la politique européenne ?
- Intégrer en amont des projets d'extension des zones d'habitat une réflexion autour du réseau d'assainissement

4. Cohabiter avec une agriculture durable : gestion foncière, type de production, paysage, préservation des ressources naturelles

Non abordé